



## Saisie de tabac par la douane en Belgique et amende a payer

Par **Poupiyadu75**, le **27/03/2016** à **13:22**

Bonjour,

J'habite à Paris. Je suis allé à Dubaï avec mon passeport français. Au retour de mon séjour j'ai fait une escale. Donc trajets Dubaï Belgique puis Belgique Paris.

De Dubaï, j'avais pris avec moi 13 kg de tabac. Après mon atterrissage en Belgique j'ai été contrôlé par la douane qui se sont ensuite aperçus du tabac que j'avais dans ma valise. Une fois à Paris, quelques semaines plus tard, je reçois un courrier à mon domicile en provenance de la Belgique, courrier dans lequel il est clairement écrit que j'ai deux semaine pour payer une amende de 3.700 €. Si je paye pas il est écrit que j'ai de forte chance de finir en prison.

Alors j'aimerais vraiment savoir aujourd'hui, si je décide de pas payer, étant donné que c'est une amende de "Belgique" quels sont vraiment les conséquences ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **27/03/2016** à **14:38**

Bonjour,

Trafic international de tabac donc mandat international (européen) d'arrestation, via Interpol, et transfert en Belgique pour comparution devant les juges et direction une prison belge pour y purger votre peine pénale. Bien entendu, le tribunal ne se limitera pas à l'amende de 3.700 €, ce sera bien plus cher. A vous d'en voir les conséquences.